

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
Date de convocation		Date Affichage
1/3/2022		15/3/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 7 mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Mauricette Richard

Présents : Boutry Véronique, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gendronneau Thierry, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Martin Sébastien, Perthué David, Pivert Rémi, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Caron Sylvie a donné pouvoir à Roulet Jean-Louis,
- Decobert Anne-Sophie a donné pouvoir à Tessier Cindy,
- Gaufreteau Sylvaine a donné pouvoir à Richard Mauricette,
- Goubeault Jean-Pierre a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Ménard Isabelle a donné pouvoir à Hortet Sylvie,
- Trilleaud Thomas ;

2022-03-038

NUMERIQUE – convention d'installation de la fibre optique (FTTH)

Rapporteur : Jean-Louis Roulet

La fibre optique est en cours de déploiement sur le territoire de Martigné-Briand. Dans ce cadre, la commune étant propriétaire du bâtiment situé 1 rue Lucie Aubrac, il est sollicité du conseil d'accepter la convention d'installation de la fibre optique à domicile pour 6 logements et un bâtiment professionnel.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **accepte** l'installation de la fibre dans le bâtiment dont elle est propriétaire,
- **Autorise** le maire à signer la convention d'installation telle qu'annexée à la délibération.

Fait à Terranjou, le 15 mars 2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
Date de convocation		Date Affichage
1/3/2022		15/3/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 7 mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Mauricette Richard

Présents : Boutry Véronique, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gendronneau Thierry, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Martin Sébastien, Perthué David, Pivert Rémi, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Rimbault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Caron Sylvie a donné pouvoir à Roulet Jean-Louis,
- Decobert Anne-Sophie a donné pouvoir à Tessier Cindy,
- Gaufreteau Sylvaine a donné pouvoir à Richard Mauricette,
- Goubeault Jean-Pierre a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Ménard Isabelle a donné pouvoir à Hortet Sylvie,
- Trilleaud Thomas.

2022-03-030	FINANCES – OUVERTURE DE CREDITS (complément à la délib du 10-1-2022)
-------------	---

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Lors de la réunion du 10 janvier ont été ouverts des crédits pour permettre de régler des dépenses en investissement hors restes à réaliser. Des lignes ont été ouvertes en fonction des dépenses qui ont pu être engagées en 2021. Il s'avère entre autres que l'opération 48 nécessite de régler une facture de 1 232.77 € TTC concernant des hublots extérieurs avec détecteurs intégrés.

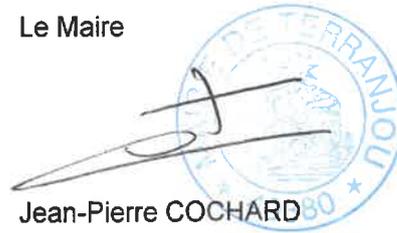
De ce fait, il est sollicité de l'assemblée de compléter le tableau qui avait été présenté en janvier par l'annexe jointe afin de pouvoir régler des dépenses non inscrites dans le cadre des restes à réaliser de 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée :

- **Arrête** les autorisations de dépenses telles présentées dans le tableau joint,

Fait à Terranjou, le 15 mars 2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
Date de convocation		Date Affichage
1/3/2022		15/3/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 7 mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Mauricette Richard

Présents : Boutry Véronique, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gendronneau Thierry, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Martin Sébastien, Perthué David, Pivert Rémi, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Rimbault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Caron Sylvie a donné pouvoir à Roulet Jean-Louis,
- Decobert Anne-Sophie a donné pouvoir à Tessier Cindy,
- Gaufreteau Sylvaine a donné pouvoir à Richard Mauricette,
- Goubault Jean-Pierre a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Ménard Isabelle a donné pouvoir à Hortet Sylvie,
- Trilleaud Thomas.

2022-03-031

**ASSOCIATION GIROND'O ANIMATION JEUNESSE : convention
d'objectifs 2021-2022**

Rapporteur : Mme Sylvie HORTET

Dans l'attente du dossier de subvention complet l'association Girond'o Animation jeunesse, le conseil a, lors de sa réunion du 7 février 2022, accordé une avance de 15 600 €, soit 40% de la subvention de 39 000 € sollicitée au regard de l'intérêt que revêt pour la commune sa collaboration avec cette association.

L'association ayant remis les pièces manquantes (budgets prévisionnel 2022 et réalisé 2021) en complément de celles reçues en février, il est présenté le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Girond'o Animation jeunesse.

Cette convention qui porte sur l'exercice 2022 repose sur un budget calculé sur la base des effectifs accompagnés pour la période du 1-9-21 au 31-8-22.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Valide** les objectifs présentés par l'association Girond'o Animation Jeunesse,
- **Charge** le maire de signer la convention d'objectif jointe à la présente ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Terranjou, le 15 mars 2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
Date de convocation		Date Affichage
1/3/2022		15/3/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 7 mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Mauricette Richard

Présents : Boutry Véronique, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gendronneau Thierry, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Martin Sébastien, Perthué David, Pivert Rémi, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Caron Sylvie a donné pouvoir à Roulet Jean-Louis,
- Decobert Anne-Sophie a donné pouvoir à Tessier Cindy,
- Gaufreteau Sylvaine a donné pouvoir à Richard Mauricette,
- Goubault Jean-Pierre a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Ménard Isabelle a donné pouvoir à Hortet Sylvie,
- Trilleaud Thomas.

2022-03-034

FINANCES – VESTIAIRES STADE GIRONDEAU - avenants

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Des avenants ont été réceptionnés concernant la rénovation des vestiaires du stage Girondeau de Martigné-Briand pour 3 lots.

- Lot 4 Menuiseries ext/int – Serrurerie SARL PARCHARD : plus value de 314.85 €HT/377.82 €TTC soit +23.70%
- Lot 6 Electricité SAS R'PURE : plus value de 692.50€HT/761.75€HTsoit +0.51%
- Lot 3a Couverture étanchéité SAS BELOIN: plus value de : 7 860.00€HT/9 432.00TTC soit +1.56%

Sur l'ensemble de l'opération : +4.10%

	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MARCHE (HT)	AVENANT (HT)	TOTAL (HT)
1	GROS ŒUVRE VRD	SARL JUSTEAU FRERES - ZA des Jusboxes 49700 LOURESSE ROCHEMENIER	123 980,10 €	9 060,52 €	133 040,62 €
2	CHARPENTE BOIS	VERON-DIET et Cie SARL L'Aulnay 49110 LE PIN EN MAUGES	11 026,15 €		11 026,15 €
3A	COUVERTURE BAC ACIER	BELOUIN - Parc d'activités du bon René - CHANZEAUX - 49750 CHEMILLE EN ANJOU	33 168,00 €	- 7 869,00 €	41 028,00 €
3B	BARDAGE METALLIQUE	BELOUIN - Parc d'activités du bon René - CHANZEAUX - 49750 CHEMILLE EN ANJOU	21 110,60 €	2 580,00 €	23 690,60 €
4	MENUISERIES EXT PVC FERMETURES	SARL PARCHARD - 7 RUE DES PORTIERES - 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	61 853,35 €	- 314,82 €	62 168,29 €
5	DOUBLAGES - CLOISONS SECHES - ISOLATION	USUREAU - 24, Rue de l'Europe - Zi des trois routes - 49120 CHEMILLE EN ANJOU	18 100,00 €		18 100,00 €
6	ELECTRICITE	SAS R' PURE - 1, route de Vihiers - Maigné Brand - 49540 - TERRANJOU	44 335,02 €	- 692,50 €	45 047,52 €
7	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC	SAS R' PURE - 1, route de Vihiers - Maigné Brand - 49540 - TERRANJOU	151 047,94 €		151 047,94 €
9	CARRELAGE FAIENCE	GUILLOT CARRELAGE - 112, route de Serrigné - 49 830 CORNE	22 948,95 €		22 948,95 €
11	PEINTURE	PAILLAT Norbert - 75 rue François de Chabot - 49380 YSERNIAY	12 441,50 €		12 441,50 €
		TOTAL	500 031,61 €	20 507,87 €	520 539,48 €

Les montants en rouge sont en attente de validation - Les montants en noir sont les avenants validés

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Valide** les avenants présentés tels qu'ils figurent dans le tableau récapitulatif,
- **Charge** le maire de signer les avenants annexés à la présente délibération,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Fait à Terranjou, le 15 mars 2022

Le Maire

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
Date de convocation		Date Affichage
1/3/2022		15/3/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 7 mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Mauricette Richard

Présents : Boutry Véronique, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gendronneau Thierry, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Martin Sébastien, Perthué David, Pivert Rémi, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Rimbault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Caron Sylvie a donné pouvoir à Roulet Jean-Louis,
- Decobert Anne-Sophie a donné pouvoir à Tessier Cindy,
- Gaufreteau Sylvaine a donné pouvoir à Richard Mauricette,
- Goubeault Jean-Pierre a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Ménard Isabelle a donné pouvoir à Hortet Sylvie,
- Trilleaud Thomas.

2022-03-035

FINANCES – Réfection d'un mur au long de la maison de santé

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Par délibération n°64-2021 en date du 7 juin 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur la passation, avec l'entreprise Luc Durand, d'un avenant n° 3 concernant la Maison de Santé de Terranjou.

Il s'agissait de la réfection d'un muret bordant le parking qui présentait des fragilités et qui risquait de tomber partiellement sur le chemin piétonnier. Or, la réfection de ce muret a été intégrée par erreur dans le marché de la maison de santé. En effet, il ne s'agissait pas de travaux en lien avec le chantier de la maison de santé.

En conséquence, il est proposé au conseil de corriger cette situation d'une part en rapportant la délibération 64-2021 du 7 juin 2021 car ce n'est pas le budget annexe qui devra prendre en charge ces travaux. Le devis présenté par l'entreprise Luc Durand pour un montant de 9 182.00€ HT sera donc mandaté à l'opération visée n°65 du budget principal.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Dit que** le devis présenté n'est pas à inscrire au budget annexe de la maison de santé.
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits à l'opération n°65 du BP 2022,
- **Charge** le maire de faire procéder au mandatement.

Fait à Terranjou, le 15 mars 2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
Date de convocation		Date Affichage
1/3/2022		15/3/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 7 mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Mauricette Richard

Présents : Boutry Véronique, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gendronneau Thierry, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Martin Sébastien, Perthué David, Pivert Rémi, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Caron Sylvie a donné pouvoir à Roulet Jean-Louis,
- Decobert Anne-Sophie a donné pouvoir à Tessier Cindy,
- Gaufreteau Sylvaine a donné pouvoir à Richard Mauricette,
- Goubeault Jean-Pierre a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Ménard Isabelle a donné pouvoir à Hortet Sylvie,
- Trilleaud Thomas.

2022-03-036	AD'AAP TERRANJOU - prorogation de délai – programmation 2022-2023
-------------	--

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Une demande de prorogation de délai doit être déposée pour la mise aux normes en matière d'accessibilité des ERP de la commune car celle-ci a pris du retard dans la réalisation des travaux de mise en accessibilité aux handicapés d'un certain nombre de ses bâtiments (dossier ADAP - 049 345 19 30285).

Une programmation est proposée sur 2022 et 2023 avec un chiffrage estimatif des travaux détaillés dans le tableau présenté aux élus.

Les demandes de prorogation sont expliquées dans une note faisant apparaître des difficultés techniques. Il est aussi détaillé les lignes directrices de l'Ad'AP de Terranjou dans une note comparative qui répartit celles-ci en cinq grandes parties :

- Mise aux normes de l'environnement et de l'accès extérieur des ERP ;
- Mise aux normes des ouvertures de passage et circulation dans les bâtiments ;
- Mise aux normes de l'accueil du public ;
- Mise aux normes des sanitaires ;
- Mise aux normes des vestiaires de sport ;

Ces estimatifs vont permettre les préparations budgétaires 2022 et 2023.

BUDGET Ad'AP TERRANJOU des TRAVAUX de MISE aux NORMES ACCESSIBILITÉ des ERP				
Sur la base de devis				
Période	Bâtiment	Montant HT	Observations	
TRAVAUX ANNÉE 2022	Partie 1			
	Cercle de la Fuye Chav.	3 342,03 €	(Montants des Devis d'octobre/Novembre 2021)	
	Eglise St Germain Chav.	1 085,19 €		
	Eglise St Simplicien M.B.	1 870,05 €		
	Espace ABCD M.B.	5 115,90 €		
	Salle de l'Ormeau M.B.	338,71 €		
	Salle des Loisirs N.D.	1 753,48 €		
	SOUS TOTAL HT (partie 1)	13 505,36 €		
	Partie 2			
	Piscine M.B.	2 899,78 €	(Montants des Devis d'octobre/Novembre 2021)	
	Mairie M.B.	319,28 €		
	Ecole N.D.	415,42 €		
	Mairie N.D.	4 806,14 €		
	Salle Sports Chav.	10 351,07 €		
	SOUS TOTAL HT (partie 2)	18 791,69 €		
	Levée des Observations des Anciennes Attestations d'Accessibilité Antérieures à 2019			
Entrée de la Mairie de TERRANJOU	253,92 €		(Montants des Devis d'octobre/Novembre 2021)	

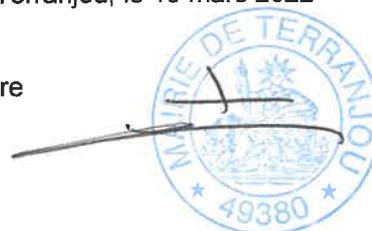
	Contrôle des Travaux par Organisme Agréé pour les ERP du 1er Groupe (obligatoire)		
	ERP du 1er Groupe (Catégorie 1 à 4 ème)	810,00 €	(Montants du Devis de 2020)
	TOTAL HT ANNÉE 2022	33 360,97 €	
	TOTAL TTC ANNÉE 2022	40 033,16 €	
	Sur la base d'estimation de prix		
TRAVAUX ANNÉE 2023	Partie 3		
	Ecole M.B.	16 875,00 €	(Montants suivant l'estimation de SOCOTEC (39 150 € HT), majoré par le coefficient moyen de 1,5% (rapport montant Devis de l'année 2022/coût Estimation SOCOTEC))
	Salle "Girondeau" (Ancien c. Aéré)M.B.	16 125,00 €	
	Vestiaires de Foot M.B.	23 850,00 €	
	Eglise N.D.	375,00 €	
	Salle Sports M.B.	1 000,00 €	
	TOTAL HT (Partie 3)	58 225,00 €	
	TOTAL HT ANNÉE 2023	58 225,00 €	
	TOTAL TTC ANNÉE 2023	69 870,00 €	
	TOTAL HT Ad'AP TERRANJOU (année 2022 + 2023)		91 585,97 €
	TOTAL TTC Ad'AP TERRANJOU (année 2022 + 2023)		109 903,16 €

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Sollicite** une dérogation pour obtenir une prolongation des délais de 12 mois selon la programmation jointe en annexe,
- **Décide** l'inscription de ces dépenses au BP 2022 à hauteur de 45 000 € TTC à l'opération 40 du BP 2022,
- **Autorise** le maire à signer tous les actes et documents en lien avec ce dossier.

Fait à Terranjou, le 15 mars 2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
Date de convocation		Date Affichage
1/3/2022		15/3/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 7 mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Mauricette Richard

Présents : Boutry Véronique, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gendronneau Thierry, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Martin Sébastien, Perthué David, Pivert Rémi, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Rimbault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Caron Sylvie a donné pouvoir à Roulet Jean-Louis,
- Decobert Anne-Sophie a donné pouvoir à Tessier Cindy,
- Goufreteau Sylvaine a donné pouvoir à Richard Mauricette,
- Goubeault Jean-Pierre a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Ménard Isabelle a donné pouvoir à Hortet Sylvie,
- Trilleaud Thomas ;

2022-03-037	FINANCES : Mise en étanchéité de la toiture du bâtiment ABCD à Martigné Briand
-------------	---

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Un devis de 10 502.21 HT est présenté par l'entreprise Godicheau pour le nettoyage et la remise en étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment ABCD situé à Martigné-Briand.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2022.
- **Autorise** le maire à signer tous les actes et documents en lien avec ce dossier.

Fait à Terranjou, le 15 mars 2022

Le Maire

A blue circular official stamp of the Mayor of Terranjou is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRE DE TERRANJOU' around the top edge, a central emblem, and the number '49380' at the bottom flanked by two stars.

Jean-Pierre COCHARD